

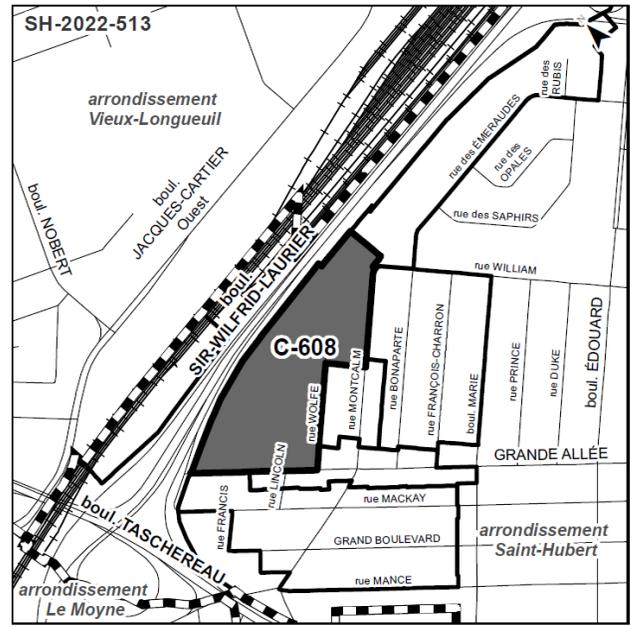
Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement SH-2022-513 et du projet particulier PPSH-22-01 en remplacement de l'assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 7 février 2022, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le projet de règlement et le projet de résolution décrits ci-après :

- *Projet de Règlement SH-2022-513 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone C-608 pour permettre l'usage 637 - Entreposage et service d'entreposage (établissement utilisé par le public) et de modifier certaines dispositions dans les notes particulières (district de Laflèche).*

La zone concernée C-608 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.

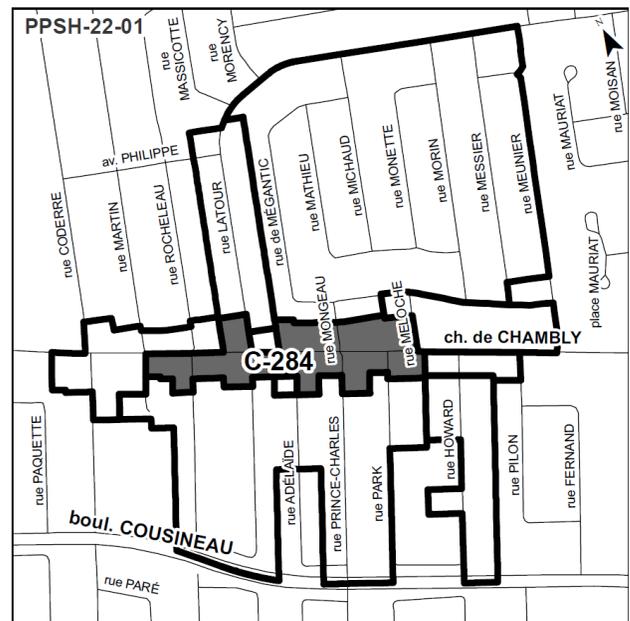
Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



- *Projet particulier PPSH-22-01 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 2 étages et de 4 logements aux 5551-5553-5555-5557, chemin de Chambly (lot 2 202 564) (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane).*

La zone C-284 concernée par ce projet de résolution est indiquée en gris sur le croquis.

Ce premier projet de résolution approuvant le projet particulier contient une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



2. La procédure concernant les assemblées publiques de consultation pour ce projet de règlement et ce projet particulier est remplacée par une procédure écrite d'une durée de 15 jours.

Conséquemment, un document explicatif du projet de règlement et du projet particulier sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : longueuil.quebec/fr/evenements à compter du 18 février 2022.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 18 février au 4 mars 2022, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.sh@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce règlement et ce projet particulier peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 17 février 2022.

Véronica Mollica

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert